

## FRAIS DE FORMATION

### Première année Auxiliaire de Puériculture

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Les frais pour votre formation s'élèveront pour l'année scolaire 2018/2019 à :

*1/2 Pension	<b>55,00 Euros</b> / semaine (12 semaines)
*Pension	<b>99,00 Euros</b> / semaine (12 semaines)
*Cotisation à l'Association	<b>100,00 Euros</b> pour l'année.

La facturation sera effectuée en début d'année et le règlement s'échelonnera sur 10 mois :

- Un chèque de 128.80 € si interne ou 76.00 € si 1/2 pensionnaire vous sera demandé pour le mois de septembre.
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE 2018 jusqu'au 10 JUIN 2019.

Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

<i>Sous Contrat d'Apprentissage</i>	<i>PENSION</i>	<i>DEMI-PENSION</i>
Coût annuel	1 288 Euros	760 Euros
Prélèvements mensuels	128,80 Euros	76,00 Euros

**Transport** : un car est mis en place les lundi et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2017-2018 était fixé à 159 Euros. Ce service pourra être revu si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Le tarif 2018-2019 vous sera communiqué ultérieurement.

N.B. : la pension ou demi-pension dans le cas d'une absence justifiée, d'une semaine complète avec arrêt de travail, sera déduite sur le dernier prélèvement.